

MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

16 novembre 2005

par Françoise Roy

En novembre dernier, j'ai assisté au colloque conjoint de l'Association des biologistes du Québec et de l'Ordre des urbanistes du Québec. J'aimerais vous soumettre des idées novatrices en matière d'aménagement qui pourraient s'inscrire dans l'aménagement de la promenade Samuel-de Champlain.

Lors de ce colloque, plusieurs projets novateurs ont été présentés et mettaient l'accent sur la gestion écologique et globale des aménagements paysagers et des parcs.

Le premier projet qui a retenu mon attention est celui du ministère des transports du Québec qui gère de façon écologique la végétation le long des autoroutes. La Ville de Québec a déjà adhéré à cette pratique le long des autoroutes qui présente de nombreux avantages tant sécuritaires, écologiques qu'économiques.

Par contre, d'autres projets ont été présentés et, dans le cadre de l'aménagement de la promenade Samuel-de Champlain, la Commission de la capitale nationale du Québec pourraient s'inspirer de ses diverses expériences.

Le second projet était celui de Madame Chantal Prud'homme, architecte paysagiste. Son propos vise à mettre en valeur le paysage d'un espace naturel, le paysage étant composé tant d'éléments naturels qu'humains. Les propositions de mise en valeur du Canal de Lachine intègrent ces valeurs paysagères. Si le premier aménagement qui datait des années 1970 occultait la mémoire industrielle, le second projet a cherché à intégrer cette mémoire. Par

exemple, la remise en eau d'anciens bassins à farine dans le secteur d'entrée près du Vieux-Port, est éloquent à cet égard. D'après Madame Prud'homme, il faut chercher à concilier nature et culture... «verdir la ville, c'est aussi un geste hautement culturel qui requiert une réflexion en relation avec la mémoire de la ville et son processus de transformation dans l'histoire dont un des défis consiste à éviter la naturalisation de la culture».

L'aménagement de la promenade Samuel-de Champlain devrait intégrer sa mémoire industrielle tout en mettant en valeur son caractère naturel.

Un troisième projet a retenu mon attention soit celui de l'aménagement faunique au Collège Saint-Hyacinthe. «C'est l'histoire de 6 hectares de pelouse entretenue conventionnellement en un milieu offrant un fort potentiel d'augmentation de la biodiversité. Il s'agit d'un projet novateur en milieu institutionnel éducatif où se mêlent, conservation, sensibilisation et mise en valeur du patrimoine naturel au cœur de Saint-Hyacinthe». Monsieur Mario Saint-Georges, biologiste, a présenté ce projet qui visait deux objectifs : créer un milieu favorable aux animaux et ainsi démontrer comment on peut transformer des pelouses en habitat faunique de qualité dans un environnement institutionnel urbanisé.

Se rattache à ce dernier projet, l'utilisation de plantes indigènes qui présentent plusieurs avantages : environnemental, économique, socio-culturel et psychologique. Plusieurs parcs ont intégrés l'utilisation de plantes indigènes : le Boisé-des-Pères à Montréal, le lac Nairme dans Charlevoix, le Jardin des Premières nations, à Montréal, le jardin sauvage du commerce Mountain Equipment Co-op à Montréal et le jardin Taïga à Ottawa. Madame Isabelle Dupras, horticultrice, a insisté sur les nombreux avantages de ces projets : conservation de la biodiversité, valeur éducative, valeur historique, économique et identité culturelle.

Comme vous pouvez le constater, l'expertise existe. Je souhaite que ces projets inspirent les futurs concepteurs de l'aménagement de la promenade Samuel-de Champlain.

Françoise Roy